

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2294-1

PROMULGATION

AVIS est donné que le 7 avril 2026 le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le Règlement numéro 2294-1 intitulé : *Règlement sur les usages conditionnels (2294), de façon à remplacer les annexes A et C.*

Un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal le 29 avril 2026 à l'égard de ce règlement.

En conséquence, le règlement numéro 2294-1 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 29 avril 2026.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 30 avril 2026.

La Secrétaire d'arrondissement par intérim



Me Sara Parent St-Laurent